



Autrement Solidaires LCL Nord-Ouest



Syndicat majoritaire dans le Nord-Ouest

Juin 2024

Parce que la solidarité n'est plus une option

Quand Autrement Solidaires démonte une procédure de licenciement

Autrement Solidaires n'a pas pour habitude de commenter des procédures de licenciements. L'attitude et les décisions prises dans le Nord-Ouest nous obligent à communiquer afin de vous informer sur les « façons de faire » inadmissibles de la Direction Régionale du Nord Pas de Calais, appuyée par les Ressources Humaines du périmètre. Au moment où nous vous écrivons ces lignes, un dossier est en appel devant la commission de recours et l'autre concernant un élu va être étudié par l'inspection du travail. Rien n'est donc encore fait, malgré l'entêtement de la Direction du Nord-Ouest.

Les procédures de licenciement demandées par la Direction Régionale du Nord Pas de Calais concernent deux conseillers privés, en poste sur Lille. Il leur est reproché leur manque de loyauté et de bonne foi envers LCL. La réalité est tout autre. **L'instruction a été bâclée et les dossiers ont été montés à charge. La note d'information transmise aux élus en amont de ce CSE extraordinaire sensée les éclairer sur les motifs de licenciement était, dans les faits, truffée de mensonges.**

La Direction reproche à ses deux salariés d'avoir, tout au long de l'année 2023, monté des dossiers de prêts immobiliers transmis par des courtiers, tout en voulant les dissimuler à leur hiérarchie. En séance, vos élus Autrement Solidaires par l'intermédiaire de leur représentant syndical au CSE, ont démontré, preuves à l'appui, que ces affirmations étaient fausses et qu'en conséquence ces procédures de licenciement étaient totalement infondées. Afin de ne pas interférer dans une de ces deux procédures, nous n'évoquerons pas le dossier de la conseillère qui fait l'objet d'un recours interne, même s'il est directement lié au dossier que nous évoquons ci-dessous.

Tout d'abord, nous nous sommes attachés à démontrer que **le Directeur d'agence était parfaitement informé de la situation et du mode de transmission des dossiers dès le mois de mars 2023**. Dès la fin du premier trimestre 2023, les résultats commerciaux du portefeuille incriminé montraient une production atypique, à la fois en prêts immobiliers, en ouvertures de comptes de plus de 18 ans et en assurances habitation. Tous les mois qui ont suivi, la production s'est amplifiée dans ces trois domaines, laissant clairement apparaître qu'elle était directement corrélée en grande partie à la production de prêts immobiliers prospects.

Vos élus AS vous rappellent quelques chiffres pour mettre en lumière les incohérences dans cette affaire : en 2023, le marché de l'immobilier s'est pratiquement arrêté. Au cours des 18 derniers mois, les taux d'intérêts des prêts immobiliers sont passés de 1 à 4 %. Selon la Banque de France, la production immobilière en 2022 a dépassé 1,1 million de transactions, un niveau record. En 2023, le marché a enregistré péniblement 600 000 transactions, soit une baisse de plus de 40 %. Comment a réagi la Direction de LCL au niveau de ses objectifs et de ses ambitions ? LCL a maintenu ses objectifs de début d'année, qui étaient pourtant devenus impossibles à atteindre, maintenant son ambition de faire aussi bien qu'en 2022. **C'est important de vous donner ces chiffres, pour comprendre pourquoi le Directeur d'agence n'a pas pu attendre le mois de novembre pour s'apercevoir que la production de son conseiller était atypique.** La réalisation de crédits immobiliers de la Direction de réseau, en 2023, s'est élevée à 638 millions d'euros, soit

Vos élus cadres : Gilles BACQUET 06 78 47 48 04, Franck LECOMTE 06 80 50 77 55, Maryse DECOURCELLE 06 81 33 24 63, Sylvie FOUYE 06 62 76 19 67. **Vos élus techniciens** : Frédéric BUREAU 06 85 03 98 31, Cyril ROUSSEAU 06 89 30 16 91, Valérie MALHERBE 06 79 87 54 96, Sylvie MOLLET 06 45 59 43 05, Julien BARISAUX, Mathieu LEVARAY 06 17 15 69 39, Tassadit BELHADI 06 95 19 57 35, Christelle CHAVEGRAND 06 64 12 31 85, Virginie Delerive 06 80 45 10 71. Mina El Uasti 06 15 65 10 51

Votre Représentant Syndical AS au CSE : Alain RAGUES

Mail : autrement.solidaires.nordouest@asno.fr



60 % de son 'objectif budgétaire. La Direction Régionale de Normandie a atteint 50 % de son budget, la Direction Régionale Picardie 65 % et la Direction Régionale Nord-Pas-de-Calais, 63 %. La baisse de production s'est ressentie sur l'ensemble des dispositifs de la Direction de réseau Nord-Ouest. AS est allé chercher la production 2023 de l'agence de ce DA : 123 % de son contrat budgétaire, en moyenne deux fois plus que les autres unités ! Aucune agence importante du dispositif, sur cette période, ne s'est approchée de l'objectif. **La seule agence qui a performé est celle de ce DA !**

Le conseiller incriminé a réalisé 309 % de ses objectifs en 2023 ; plus de 11 700 000 € de crédits pour 66 crédits immobiliers montés dont 40 avec des prospects. Sur plus de 100 Conseillers Privés composant le dispositif Nord-Ouest, les meilleurs étaient très très loin de ce niveau de performance. **D'expérience, les élus AS n'ont jamais vu de performances d'un tel niveau dans un marché au ralenti. Ces résultats exceptionnels ne pouvaient qu'interpeller.** Ces données prouvent que le Directeur a menti en affirmant qu'il n'avait découvert cette situation qu'au mois de novembre. Bien au contraire, et tous les témoignages que nous avons recueillis l'attestent, ce manager n'a cessé de féliciter son conseiller tout au long de l'année 2023 pour la qualité de ses performances commerciales. Ses félicitations et ses encouragements se sont également matérialisés dans la note EMP enregistrée à la fin du premier semestre 2023. **Le mensonge est d'autant plus établi que ce Directeur d'Agence a validé, dans Planet Immo, plusieurs dossiers qui n'étaient pas dans les délégations du conseiller. Un dossier cité a même été validé pour des conditions de taux par la DR...**

Concernant le respect des procédures en matière de dossiers apporteurs, AS a démontré, toujours preuve à l'appui, que la seule consigne indiquée dans LC Tout est de se rapprocher de la Direction Régionale en cas de dossier transmis par un apporteur. Il est précisément indiqué : « Fiches en cours de mise à jour depuis l'été 2021. Si besoin d'informations, se rapprocher de la Direction Régionale. ». Il est donc ubuesque de reprocher à un salarié de ne pas respecter des procédures alors que celles-ci sont obsolètes. En séance, à deux reprises, les élus AS ont interrogé le président : comment saisir un dossier dans Planet immo, quand celui-ci est transmis par un apporteur, en l'absence de toute mention relative à un accord dans le compromis, en l'absence de toute mention de commission et de tout lien juridique entre l'apporteur et LCL ? **Le président s'est retrouvé désarmé, ce qui montre bien le flou total dans ce genre de situation que rencontrent pourtant les conseillers.** S'il faut se rapprocher de la Direction Régionale comme LC Tout le mentionne, qui doit le faire ? Les conseillers ? Les Directeurs d'Agences ? Les DGA ?

Qu'a fait ce conseiller ? Il a informé son Directeur d'Agence : « Il n'y a pas de lien juridique. Voilà ce qu'il se passe. » Il n'a pas caché les faits. **Qu'a répondu son Directeur d'Agence ?** : « Il n'y a pas de lien juridique entre LCL et le courtier ni de commissions à payer. Ce n'est pas un dossier apporteur. Vas-y, fonce. J'ai besoin de toi ». **Le conseiller a donc obtenu l'accord de son manager, pensant que celui-ci avait l'accord de la DR. Avec les félicitations et encouragements reçus tout au long de l'année du DA et du DGA il n'imaginait pas une seule seconde être licencié pour manque de loyauté et non-respect des procédures !**

Voilà les faits qui démontrent sans aucune ambiguïté la responsabilité directe du manager. En novembre, pour parachever son œuvre et une fois ses chiffres annuels réalisés, il est allé dénoncer son conseiller en affirmant à la Directrice Régionale que la production de celui-ci était anormale et réalisée en très grande partie avec des non-clients. **A l'issue de l'enquête interne, la Direction a promu ce manager et décidé le licenciement du conseiller. Quel scandale !**

Au moment où nous vous écrivons, tous les comptes fonctionnent normalement et les contreparties sont là. Les clients sont contents de la qualité de service qui leur a été proposée. C'est aussi important de le dire.

A la fin de notre intervention, l'ensemble des élus du CSE Nord-Ouest ont exprimé leurs colères et décidé à l'unanimité d'émettre un avis défavorable sur ce projet de licenciement. A l'évidence, le président avait été très mal renseigné. Au fur et à mesure qu'AS argumentait la défense de ce salarié, sa gêne était de plus en plus palpable... Sans doute comprenait-il que le dossier sur lequel il avait dû statuer ne tenait pas la route. Mais il était trop tard pour lui de revenir sur une décision déjà actée. Autrement Solidaires ne laissera pas ces deux salariés être « salis » et les accompagnera chacun tout au long de leurs différentes procédures.